

C'est quoi une véloroute ?



Une véloroute est un itinéraire de moyenne et longue distance permettant aux piétons et aux cyclistes de se déplacer facilement.



Une véloroute s'appuie sur :

- des voies vertes (réservées aux piétons et aux cyclistes)
- des voies à faible trafic

Ce type d'aménagement favorise et améliore :

- le réseau cyclable
- les déplacements doux au quotidien
- le tourisme vert
- la santé publique
- la découverte des milieux naturels
- la valorisation du patrimoine
- les échanges transfrontaliers

Il existe des véloroutes à l'échelle européenne (12 itinéraires), nationale et locale.



Le plan vélo territorial 2019-2025

La mobilité est l'un des enjeux majeurs de développement et de cohésion sociale du territoire.

En adoptant début 2019 le plan vélo territorial, la Communauté urbaine souhaite développer la pratique utilitaire et touristique et faire en sorte que chacun trouve une bonne raison de se remettre en selle.

Ce plan pose les bases d'un véritable système vélo en intégrant les besoins des usagers en termes d'infrastructures, de stationnement, de services et d'information.

L'ambition est d'accroître toujours plus la qualité de vie sur le territoire en s'affirmant comme une des agglomérations où il est le plus facile et le plus agréable de se déplacer à vélo.



Pour en savoir plus

www.communaute-urbaine-dunkerque.fr
www.maison-environnement.org
www.droitauvelo.org
www.cerema.fr



Les véloroutes



La Vélo maritime®



En France, de Roscoff en Bretagne à Dunkerque en Hauts-de-France, la Vélo maritime longe le littoral de la Manche puis de la mer du Nord sur 1 500 km à la découverte de sites mythiques parmi lesquels : la côte de granit Rose, le Mont-Saint-Michel, les plages du débarquement, les falaises d'Étretat, la baie de Somme ou la côte d'Opale.

La Vélo maritime constitue la partie française de l'EuroVelo 4, itinéraire européen de plus de 4 000 km qui traverse et relie 7 pays : la France, la Belgique, l'Allemagne, les Pays-Bas, la République tchèque, la Pologne et l'Ukraine.

Plus localement, elle reliera le Pas-de-Calais et la Belgique via un itinéraire de plus de 50 km traversant le territoire de la Communauté urbaine d'est en ouest et reliant les principaux sites naturels : Parc de l'Estran, ferme Galamé, Réserve Naturelle du Puythouck, Fort de Petite-Synthe ainsi que les Dunes de Flandres.

Plusieurs sections ont été aménagées ces dernières années ou sont en cours de travaux comme sur Grand-Fort-Philippe (le long du chenal de l'Aa) ou Coudekerque-Branche (le long de la voie ferrée).

3/4 de l'infrastructure est déjà réalisé. L'ensemble sera prochainement complètement aménagé rendant propice le développement de services vélos pour les promeneurs et touristes.

www.velomaritime.fr

La véloroute des Flandres

La véloroute des Flandres, itinéraire nord/sud à l'échelle du Département permettra de relier la Métropole lilloise au littoral dunkerquois en passant par les remparts de Bergues, le Bois des Forts sur Tèteghem-Coudekerque-Village et le Parc du Fort Louis à Coudekerque-Branche.

